

PV - CONSEIL DE L'AGL**CONSEIL DU 14/11/2023****ORDRE DU JOUR**

- Accueil des conseiller·ères
- Début du conseil et communications
- Approbation de l'ODJ
- Vote des mandats et cooptations
- Formation 17 Novembre
- Présentation d'une note de position à propos de la situation en Palestine
- Divers

PRÉSENCES

Présent·e	Représenté·e par	Note
Boehm Laura	Ethan Chouraqui	
Chouraqui Ethan		
Chramti Yassine		
Claes Marius		
Delhaise Caroline		
Delire Thomas	Bastien Latour	
Doyen Thibaut		
Duquesne Aurore		
Geelhand de Merxem Jean-Baptiste		
Geerts Maxime		
Godfroid Emeline		
Goossens Tristan		
Gordo Fontao Ana		
Goyers Pierre		
Hennen Ines	Caroline Delhaise	

Kaddar Amal	Lucie Nicosia	
Koutsougeras Iphigénie		
Latour Bastien		
Lavanant Guénaëlle	Ana Gordo	
Lebrun Alessia		
Letor Miguel	Adélie Pirlot	
Limbosch Léa	Pomeline Sarrazin	
Michaux Fiorile	Yassine Chramti	
Nazimi Yazdan		
Nicosia Lucie		
Ould Sidi Mahmoud Mima		
Pecheur Alice	Iphigénie Koutsougeras	
Perdriau Juliette	Yazdan Nazimi	
Pirlot Adélie		
Pémers Nicolas	Emeline Godfroid	
Roisin Julie		
Sarrazin Pomeline		
Simon Soledhie		
Thoma Clément		
Thomas Héloïse		
Tia Benita		
Villette Emile	Aurore Duquesne	
Wats Raphaëlle		
Van Steenberghe Antoine		
Daccache Cecilia	Marius Claes	

- Invité.e.s : Gilles Meurant, Nicolas Donnay, Assia Stitou, Hannah Slagmuylder, François Bauchau, Maxime Delhaye
- Permanent-es : Juliette Collard, Bryan Meganck

APPROBATION DE L'ODJ

Nicolas Donnay demande d'ajouter un point Comelec à l'ODJ.

Pour	Contre	Abstention	Quorum
37	0	0	44,58%

L'ODJ tel qu'amendé est approuvé

ÉVÉNEMENTS PROPRES À CE CONSEIL

- **Mot d'introduction**

Au prochain conseil, la contradictoire sera votée. Il s'agit du moment où l'on vote l'affiliation ou non à la FEF ainsi que le Règlement électoral, lequel va notamment permettre d'inclure St-Louis. Ce sont des décisions importantes qui nécessitent donc un quorum important (quorum de $\frac{2}{3}$).

- **Point Comelec**

Nicolas Donnay et Assia Stitou :

Introduction des problématiques

La Comelec s'est aperçue de pas mal de différences avec St Louis concernant le fonctionnement.

Le rôle de la Comelec est de faire en sorte que les élections se passent bien : les gérer, gérer les contestations,...

L'idée est de modifier le Règlement électoral au Q1 pour qu'il soit effectif au Q2 et qu'on puisse se contenter d'un quorum de $\frac{2}{3}$.

En effet, si le Regelec est voté au Q2, il devra l'être à l'unanimité.

La Comelec souhaite aussi modifier les conditions d'éligibilité.

- **changements prévus**
 - Définir la notion l'auditeur;
 - Dresser une table des matières;
 - Définir plus clairement les élections sectorielles. A St Louis, il existe des équivalents mais pas les termes ne désignent pas les mêmes instances;
 - Adapter la date d'entrée en fonctions (1er août à St Louis) : la Comelec voudrait faire correspondre ces dates-là mais cela nécessite potentiellement une modification des statuts;
 - Ajouter une exigence de respect de la Charte de l'AGL;
 - Mettre à jour le Regelec pour St Louis.
- **changements possibles**
 - St-Louis va changer de règlement donc il faut s'adapter;

- Mieux encadrer les conseils de site (très flou) : idée que les sites envoient une projet de procédure ;
- Conditions d'éligibilité : empêcher les étudiants condamnés au pénal aux élections étudiantes. Problème : demande un certificat de bonnes vies et mœurs donc lourd ;
- Liste à faculté unique : une liste avec une seule faculté représentée représente-t-elle tous les étudiants?;
- Passage de 4 à 5 jours de scrutin. A ce sujet, un sondage va passer au sein du Conseil.

Ce qui est bien, c'est que c'est le même quorum que pour la contradictoire.
Il existe un guide appelé "*how to se présenter aux élections*". Il va être distribué.

Arrivée de **Antoine VS** à 19h55

Adélie Pirlot : Quand vous parlez de date d'entrée des mandats, l'idée est de pousser pour que toutes les instances rentrent dedans mais à quelle date?

Nicolas Donnay : Le 1er août, ce qui se fait à St Louis, et inscrire dans les statuts /règlements que juillet est une période de transition.

Adélie Pirlot : les sites passent par le même lien?

Nicolas Donnay : Non. Mons a un Conseil de site qu'ils élisent par eux-mêmes.

Yazdan Nazimi: On a déjà eu cette discussion l'année passée. Le fonctionnement par site avait évolué avec le temps par l'UCL donc l'idée qu'il avait poussée c'était de faire un GT statuts.

Yassine Chramti : le point sur l'organisation des élections par les facultés, est-ce que les facultés décident quand elles organisent leurs élections? Est-ce que c'est ce point-là ou pas?

Nicolas Donnay : règlement mentionne que les facultés peuvent organiser elles mêmes si elles veulent, conseiller fac doivent entrer en fonction 1er septembre (selon qui ?), et st louis veut faire en septembre

Hannah Slagmuylder : demande qu'Assia insiste sur pourquoi 5 jours de scrutin

Assia Stitou : C'est surtout une question d'organisation.

- **Vote des mandats et cooptations**

Iphigénie Koutsougeras explique ce qu'est un mandat externe et ce que ça implique : quand qqn est mandaté, il/elle doit absolument suivre la position de l'AGL. En général, pas tout seul mais délégation.

Pour les mandats externes, il y a des effectifs (qui sont présents aux instances) et des suppléants (que si les effectifs ne peuvent pas aller).

Hanna Slagmuylder pour le CA, vient de St Louis

Pour	Contre	Abstention	Quorum	Résultat
37	0	2	44,58%	élue effective

Elisabeth Albert pour le Co-car : respo enseignement au CAU

Pour	Contre	Abstention	Quorum	Résultat
37	0	3	44,58%	élue effective

Tristan Goossens se présente au CPC en suppléant

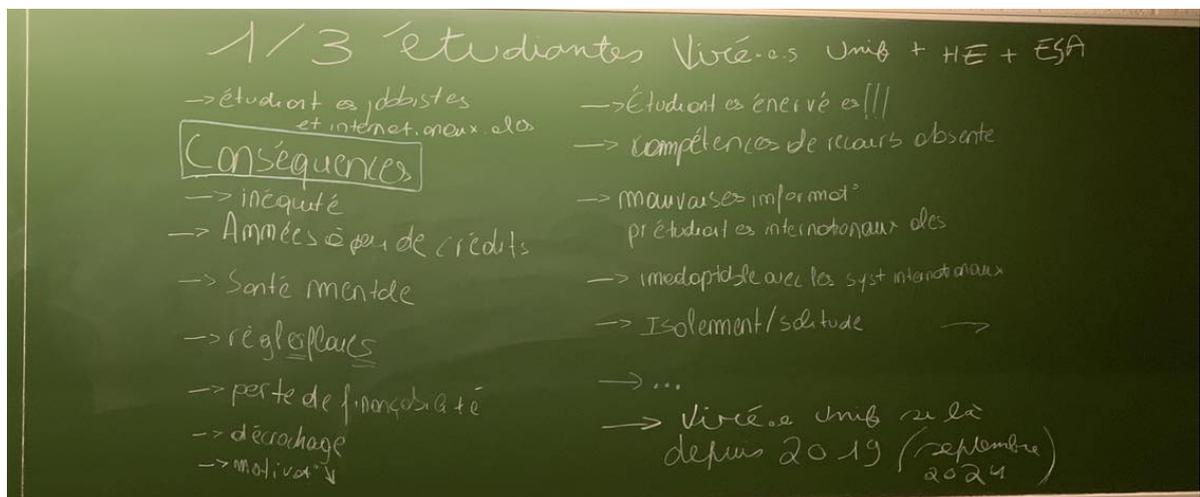
Pour	Contre	Abstention	Quorum	Résultat
37	1	2	44,58%	élu suppléant

- Formation 17 Novembre

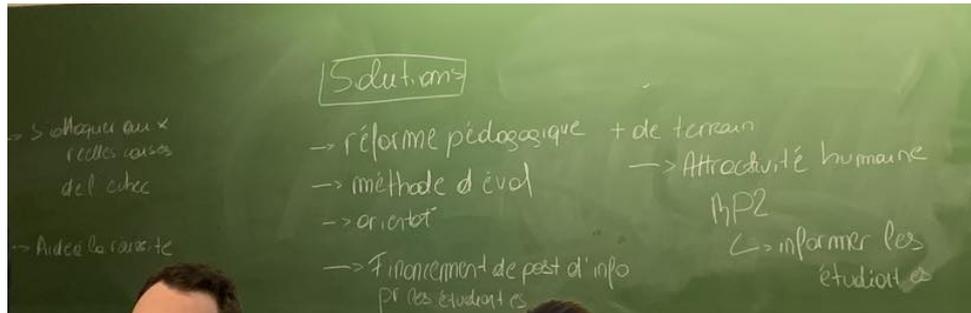
Par Adélie, Aurore et Alessia sur le décret paysage. Plan de la formation:

1. réexpliquer les règles de la réforme
2. d'où vient la réforme
3. discussions (identification de problèmes et de solutions)

Conséquences de la réforme



Solutions imaginées



- **Présentation d'une note de position à propos de la situation en Palestine**

Yazdan Nazimi introduit la situation géopolitique complexe

Au niveau de la FEF, on a voté une note de position. L'AGL s'en est inspirée pour pousser l'UCL à prendre position.

Propositions d'auto-amendement

- titre :

- agl apporte soutien

- revendications

Jean-Baptiste Geelhand: modification sur les civils "visant" → "abattant"

Antoine Van Steenberghe : condamner les attaques contre les infrastructures civiles

Tristan Goossens demande si l'AGL s'est déjà positionnée par le passé.

Adélie Pirlot : Oui on s'est déjà positionné, l'idée est d'avoir une position actualisée collant plus avec la réalité, de plus la note de 2017 (?) n'avait pas fait l'unanimité, car s'axait surtout sur les échanges avec ucl et unif israël, mais qui étaient moins importants que ce que la note laissait croire. Les étudiants ont beaucoup compris ça comme un boycott d'Israël, ce qui n'est pas l'objectif; Les choses ont beaucoup évolué, il faut update.

Adélie Pirlot : sur l'amendement de Jean-Baptiste, plutôt que modifier le terme, elle propose "visant des civils", sans préciser le nombre.

Antoine Van Steenberghe propose un amendement indiquant de condamner les attaques ciblant l'infrastructure civile.

Adélie Pirlot : On veut que les experts de l'UCL alimentent le débat public

Yazdan Nazimi: Le but n'est pas d'être exhaustif mais de donner une position commune à l'agl sur des points précis.

Jean-Baptiste Geelhand : Qui aura accès à cette note de position?

Iphigénie Koutsougeras: Elle se trouvera sur le site de l'AGL et sera donc publique.

Antoine Van Steenberghe retire son amendement.

Vote de l'amendement proposé par JB : "Visant des civils" sans préciser le nombre

Pour	Contre	Abstention	Quorum
39	0	0	46,99%

Vote de la note amendée par Adélie et Yazdan :

Pour	Contre	Abstention	Quorum
38	0	1	45,78%

Vote de la note finale :

Pour	Contre	Abstention	Quorum
39	0	1	46,99%

La note finale a été approuvée

- **Communications**
 - Nécessité d'être là pour le prochain conseil!!
 - Ouverture du GT charte

Fin de conseil : 22H03